

"Le questionnaire suédois" : [1ère partie]

Autor(en): **E.Gd.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **32 (1944)**

Heft 655

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-265100>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Consommateur soucieux de ses Intérêts fait ses achats à la COOPÉRATIVE

1. Prendre la résolution d'être bien informées des grandes questions actuelles.
 2. Considérer avec sérieux le rôle vital et la responsabilité précise qui échoient à la femme dans l'ensemble de la communauté humaine.
 3. S'intéresser avec plus d'acuité aux questions qui se posent.
 4. Apprendre à développer et à fortifier le sens de la responsabilité sociale.
- ...Combien, ailleurs qu'en Australie, et chez d'autres femmes que des membres d'Unions chrétiennes, ces quatre principes gagneraient à être connus et médités!...

„Le Questionnaire suédois“

I
Ce fut lors de son avant-dernière visite que Mme Cedergren-Bernadotte, présidente des Unions chrétiennes de Jeunes Filles de Suède — et membre du Comité de l'Alliance universelle de ces Unions, ce qui nous vaut le plaisir de la voir à peu près une fois par an à Genève — nous l'apporta. Elle voulait simplement nous renseigner de la sorte, comme elle le fait régulièrement à chaque visite, sur une activité des femmes de son pays, qui avaient souhaité, en rédigeant ce questionnaire si soigneusement minuté et médité, pousser les Suédoises à réfléchir aux réformes qu'elles désiraient voir instaurer lors de l'après-guerre, et les engager de la sorte à travailler à leur réalisation. Cette idée intéressa plusieurs des auditrices suisses de Mme Cedergren, qui se dirent que, une tâche analogue devant forcément s'imposer également aux femmes de notre pays, il serait utile aussi de les y faire songer dès maintenant. Grâce au précieux concours de l'Alliance universelle des Unions chrétiennes, le « questionnaire suédois », ainsi que l'on a pris couramment l'habitude de le désigner, fut d'abord traduit du suédois en anglais, puis retraduit de l'anglais en français et en allemand, lu et étudié par divers Comités et personnalités féminines de chez nous, puis recommandé à l'attention de leurs membres par plusieurs de nos grandes Associations suisses, et notamment par l'Alliance de Sociétés féminines dans sa circulaire de décembre dernier.

Il ne s'agit donc pas, comme on nous l'a parfois demandé, d'une réponse à donner par nous, femmes suisses, aux Suédoises; et d'ailleurs notre mentalité, nos conditions de vie, notre organisation politique diffèrent sur certains points si sensiblement des leurs que les

Que les fleurs de Hirt sont donc belles !

4, rue de la Fontaine Tél. 5.01.60

avantages d'une réponse directe restent problématiques (que l'on songe, pour ne prendre que cet exemple, au fait qu'aucun chapitre du questionnaire suédois ne traite de la question des droits politiques des femmes, parce que ceux-ci sont depuis longtemps chose établie et courante, alors que chez nous, il ne serait pas possible de rédiger un document de cette ampleur sans toucher à ce problème). Non: ce que l'on cherche essentiellement, par une étude individuelle ou collective, c'est d'amener des femmes, le plus grand nombre possible de femmes, à envisager certains des aspects de notre vie nationale contemporaine, sur lesquels elles n'ont pas une vue d'ensemble étendue, et à saisir ce qui, chez nous, fait encore défaut et devrait être amélioré ou créé. A songer aussi, et même surtout, aux transformations formidables qu'amènera l'après-guerre; et à nous préparer à l'ineluctable nécessité de les admettre, sans tenter vainement de nous cramponner à des coutumes désuètes ou à des institutions vieilles, sans nous bercer de l'illusion dangereuse que notre petit pays pourra tranquillement laisser son horloge arrêtée à l'heure qu'elle sonnait avant 1939. Car, et sans doute parce que nous jouissons encore du privilège inestimable qui fut le nôtre cinquante-trois mois durant, nous n'évaluons pas toujours à leur vraie mesure les grands courants politiques ou sociaux qui balayent et secouent de fond en comble d'autres pays, et nous croyons trop facilement que le retour à la paix nous réinstallera sans heurts dans la routine de nos habitudes passées. Alors que, comme l'a si remarquablement relevé Robert de Traz, c'est en face d'un « homme nouveau » — et d'une femme nouvelle — qui ont souffert, désespéré, haï, aimé, craint, souhaité, vécu intensément, et au prix de sacrifices sanglants... que nous allons nous trouver, qui ne nous comprendront plus et que nous ne comprendrons mal, si, dès maintenant, nous ne faisons pas l'effort nécessaire. En face aussi de collectivités nationales que le nôtre risque, et pour les mêmes raisons, de ne plus du tout comprendre non plus, et cela sous l'aiguillon des problèmes internationaux immédiats et inquiétants, auxquels il nous faudra donner une solution, sans que ni notre peuple ni notre opinion publique aient pris dès maintenant la peine de l'étudier.

C'est donc une tâche considérable que les circonstances déroulent devant nous, et qui dépasse de beaucoup la portée d'un questionnaire communiqué par les femmes d'un pays à celles d'un autre pays. Toutefois, et pour commencer par ceux des aspects de ce gigantesque problème qui nous concernent le plus spécialement, nous femmes, l'effort des Suédoises nous est précieux, non seulement com-

Papiers Peints DUMONT 19 B° HELVETIQUE

me un encouragement, mais encore comme un guide; non pas, bien entendu, qu'il soit question de le copier platement, car, répétons-le, la mentalité et les circonstances nordiques diffèrent des nôtres, mais pour nous inspirer de quelques-uns des problèmes qu'il soulève. C'est sous cet angle que certains de nos groupements féminins comptent l'aborder; et c'est parce que nous savons que des projets de réunions et de discussions sont élaborés ici et là que nous avons pensé utile d'apporter dans notre journal un aperçu des aspects de ce vaste programme.

II

Celles qui, les premières, y ont mis le nez n'ont pas eu tort de dire que ce questionnaire, si méticuleusement détaillé, est un monde: cent soixante-deux questions, assure-t-on, quelques-unes même subdivisées en sous-alinéas étiquetés à leur tour, et d'autres, très personnelles, dont l'intérêt nous échapperait complètement, si l'on ne nous avait averties que l'on désire que ces réponses puissent être utilisées pour un but statistique. Nos lectrices seront d'accord que nous laissons celles-ci de côté: évidemment, l'on voudrait en Suède pouvoir se rendre compte, selon la méthode américaine de l'Institut Gallup, de l'opinion qui prédomine dans diverses couches de la population féminine sur tel ou tel problème; mais nous qui voyons surtout dans ce questionnaire un instrument d'éducation, destiné à stimuler l'intérêt des femmes, consacrerons de préférence notre temps à cette autre tâche.

Deux grandes questions d'abord: *Que désirez-vous avant tout pour la prochaine période de paix: 1. pour le monde? 2. pour votre pays?* Et dans ce champ si vaste s'inscrivent les chapitres classant les différents domaines du travail, des loisirs, des problèmes sociaux et économiques, du confort, de la conduite générale de la vie, de la coopération internationale, des problèmes d'ordre moral et religieux, de l'éducation, de la formation professionnelle... que nous allons reprendre plus en détail.

(A suivre)

E. Gn.

Les Expositions

Mme E. Hainard

(Athénée, Genève du 29 janvier au 17 février)

Dans combien d'expositions n'avons-nous pu admirer déjà l'artiste bien connue qu'est Mme Hainard-Bécard! Mais en général, il s'agissait d'exposition collectives. Cette fois-ci, elle est seule, et la soixantaine d'œuvres qu'elle présente — huiles, aquarelles, dessins; paysages, portraits, natures mortes — occupent toutes les

XIII^{ème} JOURNÉE D'ÉDUCATION à Neuchâtel (Aula de l'Université) 18 et 19 février 1944

organisée sous les auspices du Département de l'Instruction publique, par la Commission d'éducation de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses, la Société pédagogique neuchâteloise, la Fondation Pro Juventute, la Ligue Pro Familia, avec le concours des associations pédagogiques et féminines de la région.

PROBLÈMES ÉDUCATIFS DE L'HEURE

„L'amélioration de l'Etat ne réside pas dans la politique, mais dans l'éducation de vos enfants.“ W.-E. Channing.

Vendredi 18 février, 20 h. précises:

Séance publique et gratuite:
Nos responsabilités en éducation féminine par M^{lle} Elisabeth Huguenin éducatrice, Neuchâtel.

Samedi 19 février, 9 h. précises:

Inauguration par M. le conseiller d'Etat Camille Brandt, chef du Département de l'Instruction publique.

9 h. 30: **L'éducation qu'il nous faut**, par M. Robert Dottrens, directeur des Etudes pédagogiques à l'Institut J.-J. Rousseau (Faculté des sciences de l'éducation), Genève.

10 h. 30: **Une éducation pour toutes: suggestions pour une neuvième année d'école des jeunes filles**, par M^{lle} Marguerite Evard, docteur ès lettres, présidente de la Commission d'éducation de l'Alliance de Sociétés féminines suisses, St-Sulpice.

14 h.: **Préparation éthique des jeunes des deux sexes**, par le docteur Alfred Corvaz, ingénieur-directeur de l'Institut de psychologie appliquée, Lausanne.

NOTA: Chaque conférence sera suivie d'une discussion

salles de l'Exposition permanente de l'Athénée.

Ainsi que le rappelle M. Albert Schmidt dans une courte introduction, il y a un certain nombre d'années que trois membres de cette famille si remarquablement douée avaient réuni leurs travaux dans ces mêmes locaux: M. et Mme Hainard et leurs fils, ce jeune peintre de talent, pour qui les animaux sauvages de nos contrées n'ont pas de secrets.

Comme on aime à retrouver les fermes, les vergers, les coins de villages nichés dans leur savoureuse verdure, respirant la paix! C'est le frileux mars à Drize, à Bernex l'avril, le pied du Salève en été, avec souvent « la maison », ici, un banc rustique, des fleurs, l'impression de détente des bonnes vacances...

Mais ce que nous préférons encore à tout, là où il nous semble que l'artiste excelle, ce sont ses portraits — portraits d'enfants, de jeunes femmes, son autoportrait, et plus encore « Jean l'Américain » vers lequel on se sent attiré par le regard et par toute la physiognomie d'une vie intense. D'ailleurs une bonne moitié des soixante-quatre toiles, sous-verre, et crayons exposés sont des portraits, ce qui semble indiquer, si ce n'est une prédilection, en tous cas un penchant très net de l'artiste pour ce genre.

PENNELLO.



**Association Suisse
pour le
Suffrage Féminin**

Séance du Comité Central.

Ceux qui s'imaginent que les suffragistes sont des gens obsédés par une seule formule qu'ils répètent fanatiquement! seraient étonnés, s'ils assistaient à une séance des principaux chefs de ce mouvement, de constater combien variées et étendues sont leurs préoccupations d'ordre civique, national, économique, social et moral, toujours inspirées cela va sans dire, par l'idéal féministe de la collaboration des femmes à l'œuvre commune.

N'en prenons comme exemple que la dernière séance du Comité Central de l'Association nationale, tenue à Berne le 29 janvier, sous la présidence de Mme Vischer-Alioth (Bâle); et voyons comment la diversité des questions abordées couvrirait, si on les étudiait en détail, plusieurs colonnes de ce journal: Révision de la Constitution fédérale, rôle et place de la neutralité suisse dans une future organisation internationale, service militaire féminin et vote des femmes, questionnaire suédois et après-guerre, assurance vieillesse et invalidité, place des femmes dans les caisses mutuelles, créations d'occasions de travail, travail à domicile, lutte contre le marché noir... et nous en omettons certainement. Si l'on ajoute à cela les affaires administratives de l'Association elle-même, soit ses finances à propos du Secrétariat féminin suisse, la révision actuellement à l'étude de ses statuts, son projet d'un cours de week-end destiné comme celui de l'an dernier à la jeunesse, l'on réalisera combien vaste est le champ dans lequel se meut, avec un bel esprit de courage et de solidarité, nos suffragistes suisses.

Conférence des Présidentes de Sections.

Diverses circonstances, et notamment la démission de deux de ces présidentes accaparées

Le statut des gardes-malades en Suisse (suite et fin)¹

En règle générale, la garde-malade a à s'occuper de 6 lits, et de 5 seulement si elle est aidée par un personnel auxiliaire, mais non professionnel. La durée de travail varie entre 75 et 86 heures de travail par semaine, quand on sait qu'on n'en demande que 48 à une ouvrière en temps normal! Ajoutons tout de suite, pour calmer la légitime indignation de nos lectrices, qu'il existe en Suisse deux hôpitaux où l'on ne demande des gardes-malades que 43 1/2 à 46 heures, mais que par contre, et on ne saurait trop stigmatiser ce fait que, dans trois autres, le travail hebdomadaire de l'infirmière atteint, aujourd'hui encore, 90 1/2 à 93 heures.

Le service de nuit varie également dans les différentes maisons de santé entre 63 1/2 et 109 heures par semaine; dans la plupart des cas, il atteint 72 à 82 heures; parfois, les gardes-malades font six semaines de veilles consécutives. Or, ceux-là seuls qui ont déjà dû veiller un malade savent ce que représentent de tension nerveuse ces heures si longues à s'écouler; et encore s'agit-il là presque toujours d'un être cher, pour le soulagement duquel rien ne nous coûte. Mais lorsque 70 à 100 patients sont confiés à la surveillance ou au contrôle d'une seule femme, cela est nous semble-t-il, une charge dépassant presque les forces du... sexe faible.

Quoique la durée des vacances atteigne généralement quatre semaines (encore faut-il que les plus jeunes infirmières se contentent de moins), il n'arrive que trop souvent que des gardes tombent malades ou, épuisées, doivent renoncer à leur activité bien longtemps avant l'âge. Une

¹ Voir le précédent numéro du Mouvement.

statistique de 1929, due à M. P. Pflüger, montre que l'âge des infirmières en activité oscille entre 22 et 44 ans. Sur les 4270 gardes-malades recensées, 2350 seulement appartiennent à un ordre qui prend soin d'elles en cas de maladie; quant aux autres, malgré un traitement convenable, elles ne peuvent espérer, encore jeunes, être raisonnablement pensionnées, ce qui, pour beaucoup d'entre elles, équivaut presque à la misère.

Bien entendu, les gardes-malades ne sollicitent pas la pitié. Leur seul désir est d'être traitées comme il se doit, de pouvoir compter sur une protection légale, tant pour leur instruction professionnelle que pour l'exercice de cette profession. Elles demandent en même temps la réglementation des heures de travail d'une manière équitable et en fixent la durée à 60 heures par semaine. Mme le Dr. Leemann propose comme moyen terme 66 heures, avec au moins 24 heures de repos complet, ce qui équivaudrait à une journée de 11 heures de travail et nous semble amplement suffisant.

Pour réaliser ces projets, il faut naturellement engager un plus grand nombre de gardes-malades et du personnel auxiliaire supplémentaire, afin d'éviter aux infirmières les travaux épuisants des nettoyeurs, par exemple, qui prennent tant de temps, et usent des forces, bien inutilement. Cette augmentation de dépenses serait compensée, d'abord par un travail plus satisfaisant, ce qui ne pourrait que profiter aux malades et même aux médecins; puis les cas de maladies des gardes-malades seraient diminués d'environ 50 %, et enfin le changement d'infirmières, en général coûteux, serait réduit au strict nécessaire, puisque la garde-malade étant plus ménagée et moins surmenée, son état de santé n'exigerait pas du repos répété, ni une interruption de son activité. Car il ne faut pas s'étonner si, parfois, le tra-

vail de la garde-malade est quelque peu négligé ou précipité, sa tâche trop lourde ne pouvant humainement pas être accomplie jusque dans ses moindres détails, ce qui risque d'être une cause de grandes difficultés entre médecins et malades.

Ce n'est pas seulement un devoir social que de prendre en considération les justes revendications des gardes-malades, de ces femmes au dévouement sans bornes, auprès desquelles nous trouvons aide et soins dévoués, mais aussi une nécessité absolue. Lorsque les conditions de travail des infirmières seront légalement réglées et améliorées, un plus grand nombre de jeunes filles choisiront cette noble carrière, car alors seulement elles pourront éviter à la communauté les dépenses, et éventuellement même faire faire des économies à l'assistance publique. Quant à elles-mêmes, elles pourront prolonger de beaucoup leur activité.

Avec notre système fédéraliste, point n'est besoin d'attendre que la Confédération résolve au mieux ces problèmes si importants; le char de l'Etat ne roule pas toujours à une vitesse accélérée et il suffirait qu'une réglementation cantonale, comme elle a déjà eu lieu dans quatre cantons, soit introduite partout. Peut-être pourrait-on recourir, en attendant, à un contrat de travail pour les gardes-malades, comme celui qui vient d'entrer en vigueur pour les employés de maison. Toutes les infirmières, qu'elles travaillent dans un hôpital municipal, une clinique, une maison de santé ou chez des particuliers, seraient infiniment reconnaissantes de pouvoir exercer leurs fonctions avec le sentiment certain d'une protection légale et d'une vieillesse à l'abri du besoin.

M. S.

(Librement traduit et résumé de l'enquête de Mme Leemann dans la « Veska »).